



SESSION
17/10/2016

Envoyé en préfecture le 19/10/2016
Reçu en préfecture le 19/10/2016
Affiché le 19 OCT. 2016 SLO
ID : 007-210703195-20161017-DELIB742016-DE

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

Objet :

Acte Notarié
Acquisition
Parcelle BD n° 291

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Seize, le Dix Sept Octobre dans la salle du Conseil, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29
Présents : 23
Absents : 6

Présents : MM Bresolin, Butot, Chambert, Cotta, Curtius-Landraud, Delhomme, Dumas, Durand, Fâisse, Galamien, Garraud, Gonzalvez, Griffe, Guillot, Jouve, Mazellier, Monge, Noël, Péverelli, Roche, Saez, Schmitt, Tolfo.

Pour : 25
Abstentions : /
Contre : /

Excusé(s) : MM Michelon (pouvoir à Dumas), Ségueni (pouvoir à Guillot), Dolard, Michel,

Absents non excusés : MM Daime, Sirvent Ollero.

Secrétaire : Mme Tolfo.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques,
Vu le Code Civil,

Considérant le projet de renouvellement urbain du centre-ville du Teil, et plus particulièrement le projet de mise en valeur du temple avec la création d'un square attenant sur la parcelle BD n° 291.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir la parcelle BD n° 291 d'une superficie globale de 197 m² environ appartenant à Madame Marie-Christine LUBAT, dans le but de permettre la mise en œuvre du programme de renouvellement urbain, et notamment le projet de rénovation du temple.

Le Conseil Municipal,
Après Avoir Délibéré,

- accepte d'acquérir la parcelle BD n° 291, d'une superficie globale de 197 m² appartenant Madame Marie-Christine LUBAT demeurant n° 29 Chemin de Chantemerle – 69140 RILLEUX LA PAPE, au prix de 30 000,00 € (TRENTE MILLE EUROS).

- donne pouvoir à Monsieur Olivier PEVERELLI, en sa qualité de Maire, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- autorise Monsieur Olivier PEVERELLI, en sa qualité de Maire, à signer l'acte de transfert de propriété correspondant.

Pour extrait conforme
Le Maire





SESSION
17/10/2016

Envoyé en préfecture le 19/10/2016
Reçu en préfecture le 19/10/2016
Affiché le 19 OCT. 2016
ID : 007-210703195-20161017-DELIB752016-DE

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

Objet :

Budget Assainissement
Décision Modificative
N° 2

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Seize, le Dix Sept Octobre dans la salle du Conseil, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29
Présents : 23
Absents : 6

Présents : MM Bresolin, Butot, Chambert, Cotta, Curtius-Landraud, Delhomme, Dumas, Durand, Faisse, Galamien, Garraud, Gonzalvez, Griffe, Guillot, Jouve, Mazellier, Monge, Noël, Péverelli, Roche, Saez, Schmitt, Tolfo.

Pour : ...
Abstentions : ...
Contre : ...

Excusé(s) : MM Michelon (pouvoir à Dumas), Ségueni (pouvoir à Guillot), Dolard, Michel,

Absents non excusés : MM Daime, Sirvent Ollero.

Secrétaire : Mme Tolfo.

Le Maire indique aux Membres de l'Assemblée qu'il est nécessaire de procéder à des virements de crédits pour couvrir certaines opérations budgétaires d'où les modifications suivantes :

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Article (Chap.)	Operation	Montant	Article (Chap.)	Operation	Montant
21532 (21) - 115 006	Réseaux d'assainissement	50 000.00 €			
2315 (23) - 115 006	Installation, materiel...	- 50 000.00 €			
Total dépenses		0.00 €	Total recettes		





SESSION
17/10/2016

Envoyé en préfecture le 19/10/2016
Reçu en préfecture le 19/10/2016
Affiché le 19 OCT. 2016 SLO
ID : 007-210703195-20161017-DELIB762016-DE

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

Objet :

Budget Communal
Décision Modificative
N° 3
Remplace la Décision
Modificative N° 2

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Seize, le Dix Sept Octobre dans la salle du Conseil, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29
Présents : 23
Absents : 6

Présents : MM Bresolin, Butot, Chambert, Cotta, Curtius-Landraud, Delhomme, Dumas, Durand, Fäisse, Galamien, Garraud, Gonzalvez, Griffé, Guillot, Jouve, Mazellier, Monge, Noël, Péverelli, Roche, Saez, Schmitt, Tolfo.

Pour : ...
Abstentions : ...
Contre : ...

Excusé(s) : MM Michelon (pouvoir à Dumas), Ségueni (pouvoir à Guillot), Dolard, Michel,

Absents non excusés : MM Daime, Sirvent Ollero.

Secrétaire : Mme Tolfo.

Le Maire indique aux Membres de l'Assemblée qu'il est nécessaire de procéder à des virements de crédits pour couvrir certaines opérations budgétaires d'où les modifications suivantes :

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Article (Chap.)	Fonction / Operation	Montant	Article (Chap.)	Fonction / Operation	Montant
21578 (21) - 020 - 10 002	Autre materiel...	10 700.00 €	024 (024) - 020	Produits des cessions...	10 700.00 €
		10 700.00 €			10 700.00 €
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Article (Chap.)	Fonction / Operation	Montant	Article (Chap.)	Fonction / Operation	Montant
60633 (011) - 02	Réseaux d'assainissement	10 000.00 €	74718 (74) - 02	Autres	10 000.00 €
		10 000.00 €			10 000.00 €
	Total dépenses	20 700.00 €		Total recettes	20 700.00 €

Pour extrait conforme
Le Maire





SESSION
17/10/2016

Objet :

Budget Communal
Décision Modificative
N° 4

Exercice : 29
Présents : 23
Absents : 6

Pour : ...
Abstentions : ...
Contre : ...

Présents : MM Bresolin, Butot, Chambert, Cotta, Curtius-Landraud, Delhomme, Dumas, Durand, Faisse, Galamien, Garraud, Gonzalvez, Griffé, Guillot, Jouve, Mazellier, Monge, Noël, Péverelli, Roche, Saez, Schmitt, Tolfo.

Excusé(s) : MM Michelon (pouvoir à Dumas), Ségueni (pouvoir à Guillot), Dolard, Michel,

Absents non excusés : MM Daime, Sirvent Ollero.

Secrétaire : Mme Tolfo.

Le Maire indique aux Membres de l'Assemblée qu'il est nécessaire de procéder à des virements de crédits pour couvrir certaines opérations budgétaires d'où les modifications suivantes :

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Article (Chap.)	Fonction / Operation	Montant	Article (Chap.)	Fonction / Operation	Montant
2111 (21) - 020 - 00	Terrains nus	5 460.00 €			
2112 (21) - 020 - 00	Terrains de voirie	12 240.00 €			
2112 (21) - 020 - 115 006	Terrains de voirie	1.00 €			
2112 (21) - 020 - 115 015	Terrains de voirie	3 456.00 €			
21318 (21) - 020 - 00	Autres batiments...	- 3 800.00 €			
21318 (21) - 020 - 11 005	Autres batiments	- 3 999.58 €			
21318 (21) - 020 - 19 026	Autres batiments	- 16 200.00 €			
2135 (21) - 020 - 11 001	Instal.géné.age	30 000.00 €			

Envoyé en préfecture le 19/10/2016

Reçu en préfecture le 19/10/2016

Affiché le 19 OCT. 2016 SLO

ID : 007-210703195-20161017-DELIB772016-DE

2135 (21) - 020 - 11 005	Instal.géné.age	3 999.58 €		
2138 (21) - 020 - 00	Autres constructions	3 800.00 €		
2138 (21) - 020 - 11 001	Autres constructions	- 30 000.00 €		
2188 (21) - 020 - 10 002	Autres immobilisations	- 4 957.00 €		
2188 (21) - 212 - 18 007	Autres immobilisations	- 1 500.00 €		
2188 (21) - 251 - 18 012	Autres immobilisations	1 500.00 €		
	Total dépenses	0.00 €	Total recettes	

Pour extrait conforme
Le Maire





SESSION
17/10/2016

Envoyé en préfecture le 19/10/2016

Reçu en préfecture le 19/10/2016

Affiché le 19 OCT. 2016 SLO

ID : 007-210703195-20161017-DELIB782016-DE

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

Objet :

Commission PLU
Création

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Seize, le Dix Sept Octobre dans la salle du Conseil, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29
Présents : 23
Absents : 6

Présents : MM Bresolin, Butot, Chambert, Cotta, Curtius-Landraud, Delhomme, Dumas, Durand, Faïsse, Galamien, Garraud, Gonzalvez, Griffé, Guillot, Jouve, Mazellier, Monge, Noël, Péverelli, Roche, Saez, Schmitt, Tolfo.

Pour : 25
Abstentions : /
Contre : /

Excusé(s) : MM Michelon (pouvoir à Dumas), Ségueni (pouvoir à Guillot), Dolard, Michel,

Absents non excusés : MM Daimé, Sirvent Ollero.

Secrétaire : Mme Tolfo.

Le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que la Commune a lancé la révision du Plan Local d'Urbanisme pour prendre en compte notamment les conséquences du Grenelle de l'Environnement.

De plus de nombreux Plan de Prévention des Risques doivent aussi être pris en considération pour le zonage et le règlement de la constructibilité sur le territoire communal.

Afin de suivre l'élaboration de cette révision avec le bureau d'études désigné à cet effet, il est nécessaire de créer une commission Plan Local de d'Urbanisme pour toute la durée du mandat, composé de 7 membres de la manière suivante :

- Liste « Vivons Le Teil » : 4 membres dont le Président ;
- Liste « Le Teil Notre Défi » : 2 membres ;
- Liste « Le Teil Bleu Marine » : 1 membre.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

- désigne comme membres de la Commission Plan Local d'Urbanisme, les personnes suivantes :

- Liste « Vivons Le Teil » : Bernard NOEL, Président
Pascale TOLFO
Gérard GRIFFE
Michel FAÏSSE.

Envoyé en préfecture le 19/10/2016

Reçu en préfecture le 19/10/2016

Affiché le 19 OCT. 2016 SLO

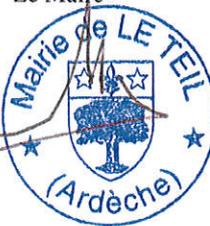
ID : 007-210703195-20161017-DELIB782016-DE

- Liste « Le Teil Notre Défi » : Jacky ROCHE
Yves CHAMBERT.

- Liste « Le Teil Bleu Marine » : Thierry BRESOLIN.

Pour extrait conforme

Le Maire



SESSION
17/10/2016

Envoyé en préfecture le 19/10/2016
Reçu en préfecture le 19/10/2016
Affiché le 19 OCT. 2016 SLO
ID : 007-210703195-20161017-DELIB792016-DE

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

Objet :

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Conseil Municipal
des Enfants
Commissions
Thématiques

L'An Deux Mille Seize, le Dix Sept Octobre dans la salle du Conseil, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29
Présents : 23
Absents : 6

Présents : MM Bresolin, Butot, Chambert, Cotta, Curtius-Landraud, Delhomme, Dumas, Durand, Faisse, Galamien, Garraud, Gonzalvez, Griffé, Guillot, Jouve, Mazellier, Monge, Noël, Pévérelli, Roche, Saez, Schmitt, Tolfo.

Pour : 25
Abstentions : /
Contre : /

Excusé(s) : MM Michelon (pouvoir à Dumas), Ségueni (pouvoir à Guillot), Dolard, Michel,

Absents non excusés : MM Daime, Sirvent Ollero.

Secrétaire : Mme Tolfo.

Le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que les élections des conseillers municipaux des enfants ont eu lieu les 10 et 14 octobre dernier.

L'intronisation des enfants élus a lieu ce soir avant notre propre Conseil Municipal à l'occasion de la première réunion du CME, présidée par le Maire. Les nouveaux élus ont décidé de créer trois commissions sur les thématiques sur lesquelles ils devront travailler et faire des propositions :

- Culture / Loisirs
- Environnement / Cadre de Vie
- Citoyenneté.

Afin d'accompagner les membres du CME, un comité de suivi, organe consultatif, doit être créé pour assurer le bon fonctionnement des commissions et du conseil et de pré-valider les projets avant mis à l'ordre du jour de notre conseil municipal. Pour ce faire, le comité de suivi sera épaulé par Melle Alicia BLAQUIERE, en sa qualité de Service Civique Volontaire.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

- décide de valider la création des 3 commissions du CME comme indiqué ci-dessus.

- désigne comme membres du Comité de suivi du CME les personnes suivantes :

- o Catherine GUILLOT, en sa qualité de Vice-Présidente du CME
- o Noëlle MAZELLIER
- o Patricia GONZALVEZ
- o Joëlle MICHEL
- o Cécile BAYLE.

Pour extrait conforme
Le Maire





SESSION
17/10/2016

Objet :

Convention de
servitude réseau
d'assainissement

Exercice : 29
Présents : 23
Absents : 6

Pour : 25
Abstentions : /
Contre : /

Présents : MM Bresolin, Butot, Chambert, Cotta, Curtius-Landraud, Delhomme, Dumas, Durand, Fâisse, Galamien, Garraud, Gonzalvez, Griffé, Guillot, Jouve, Mazellier, Monge, Noël, Péverelli, Roche, Saez, Schmitt, Tolfo.

Excusé(s) : MM Michelon (pouvoir à Dumas), Ségueni (pouvoir à Guillot), Dolard, Michel,

Absents non excusés : MM Daime, Sirvent Ollero.

Secrétaire : Mme Tolfo.

Monsieur le Maire Adjoint à l'Urbanisme et au Logement expose au Conseil Municipal qu'un réseau d'assainissement collectif traverse la parcelle BK n° 607, situées Impasse Rasurel.

Le propriétaire de la parcelle BK n° 607 souhaitant vendre son bien, la commune de Le Teil sollicite la signature d'une convention de servitude afin de pouvoir intervenir en cas de problème sur ce réseau, et d'officialiser son passage sur la parcelle BK n° 607.

Le Conseil Municipal,
Après Avoir Délibéré,

- décide de constituer une convention de servitude de tréfonds pour acter le passage d'un réseau d'assainissement collectif sur la parcelle cadastrée section BK n° 607, et permettre à la commune, ou à un délégataire désigné par elle, de pouvoir accéder à ce réseau afin d'en assurer la gestion et l'entretien.

- donne pouvoir à Monsieur Olivier PEVERELLI, en sa qualité de Maire, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
Le Maire



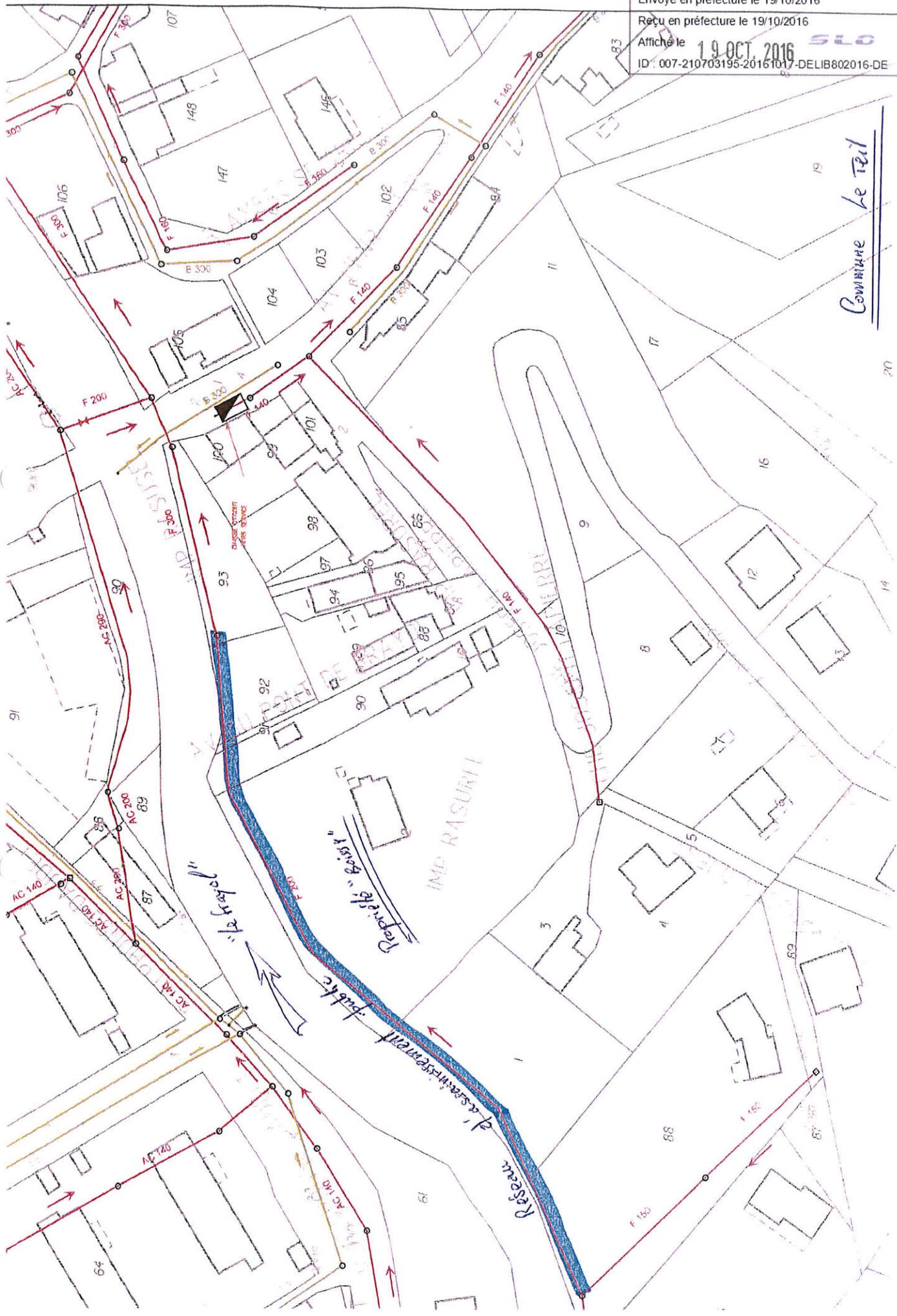
COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 19/10/2016
Reçu en préfecture le 19/10/2016
Affiché le **19 OCT. 2016**
ID : 007-210703195-20161017-DELIB802016-DE

Commune Le Teil





SESSION
17/10/2016

Objet :

Garantie d'emprunts
ADIS
Le Clos Cheynet I et II
Correction d'une erreur

Exercice : 29
Présents : 23
Absents : 6

Pour : 25
Abstentions : /
Contre : /

Présents : MM Bresolin, Butot, Chambert, Cotta, Curtius-Landraud, Delhomme, Dumas, Durand, Fâisse, Galamien, Garraud, Gonzalvez, Griffé, Guillot, Jouve, Mazellier, Monge, Noël, Péverelli, Roche, Saez, Schmitt, Tolfo.

Excusé(s) : MM Michelon (pouvoir à Dumas), Ségueni (pouvoir à Guillot), Dolard, Michel,

Absents non excusés : MM Daime, Sirvent Ollero.

Secrétaire : Mme Tolfo.

Vu la demande formulée par ADIS SA HLM et tendant à octroyer la garantie à hauteur de 30 % pour l'emprunt d'un montant de 2 797 614 € à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'opération de construction de 23 logements à LE TEIL « Le Clos Cheynet I et II ».

Vu la délibération n° 55/2016 du 20/06/2016 accordant la garantie d'emprunts à ADIS SA HLM.

Considérant qu'une erreur s'est glissée dans l'article 1 de la délibération en indiquant à tort « l'assemblée délibérante du Conseil Départemental de l'Ardèche » au lieu de « l'assemblée délibérante de la Commune de Le Teil ».

Considérant qu'il est nécessaire de modifier la délibération instruite en ce sens.

Le Conseil Municipal,
Après Avoir Délibéré,

- décide de modifier l'article 1 de la délibération n° 55/2016 du 20 Juin 2016 de la manière suivante : « Article 1 : L'assemblée délibérante de la Commune de Le Teil accorde sa garantie à hauteur de 30 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 797 614 € souscrit par ADIS SA HLM auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.»

- précise que tous les autres articles de la délibération présentée restent inchangés.

Pour extrait conforme
Le Maire



N° 81

Envoyé en préfecture le 19/10/2016
Reçu en préfecture le 19/10/2016
Affiché le 19 OCT. 2016 SLO
ID : 007-210703195-20161017-DELIB812016-DE

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal



SESSION
17/10/2016

Objet :

Questions
Financières
Diverses

Exercice : 29
Présents : 23
Absents : 6

Pour : 25
Abstentions : /
Contre : /

Présents : MM Bresolin, Butot, Chambert, Cotta, Curtius-Landraud, Delhomme, Dumas, Durand, Faïsse, Galamien, Garraud, Gonzalvez, Griffé, Guillot, Jouve, Mazellier, Monge, Noël, Péverelli, Roche, Saez, Schmitt, Tolfo.

Excusé(s) : MM Michelon (pouvoir à Dumas), Ségueni (pouvoir à Guillot), Dolard, Michel,

Absents non excusés : MM Daime, Sirvent Ollero.

Secrétaire : Mme Tolfo.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

- décide le remboursement de la somme de 33 euros à Monsieur Alain VOLLE, adjoint technique, suite à la visite médicale obligatoire des permis de conduire.
- vu la délibération du 29.06.2015 sur la création d'une régie internalisée des véhicules publicitaires, décide d'apporter la modification de tarif suivante :

Dimension	Prix forfaitaire en euro par an
½ Coté divisé en 3 insertions	333,33 euros par insertion

- décide de passer une convention avec la Communauté de Communes Berg et Coiron portant sur la mise à disposition d'un agent communal afin de contrôler le SPANC du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018, et autorise le Maire à la signer.
- autorise le Maire à signer un avenant au bail avec la Gendarmerie Nationale pour prendre en compte la révision triennale du loyer.

Pour extrait conforme
Le Maire



N° 82



SESSION
17/10/2016

Envoyé en préfecture le 19/10/2016
Reçu en préfecture le 19/10/2016
Affiché le 19 OCT. 2016 SLO
ID : 007-210703195-20161017-DELIB832016-DE

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

Objet :

Signature de la
convention pour la
valorisation des
Certificats d'Economies
d'Energie

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Seize, le Dix Sept Octobre dans la salle du Conseil, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29
Présents : 23
Absents : 6

Présents : MM Bresolin, Butot, Chambert, Cotta, Curtius-Landraud, Delhomme, Dumas, Durand, Faïsse, Galamien, Garraud, Gonzalvez, Griffé, Guillot, Jouve, Mazellier, Monge, Noël, Pévérelli, Roche, Saez, Schmitt, Tolfo.

Pour : 25
Abstentions : /
Contre : /

Excusé(s) : MM Michelon (pouvoir à Dumas), Ségueni (pouvoir à Guillot), Dolard, Michel,

Absents non excusés : MM Daime, Sirvent Ollero.

Secrétaire : Mme Tolfo.

Le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique a posé les fondements du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Ce dispositif repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée aux fournisseurs d'énergie dont les ventes annuelles sont supérieures à un seuil défini par décret en Conseil d'Etat. Cette obligation est fixée par périodes pluriannuelles (généralement trois à quatre ans).

Résolument engagé en faveur de la collecte et de la valorisation financière des Certificats d'Economies d'Energie issus d'actions réalisées par les collectivités ardéchoises, le Syndicat d'Energies a adopté une démarche consistant à promouvoir et à organiser cette valorisation.

En contrepartie de la cession des CEE de la collectivité, le SDE 07 reverse une subvention aux travaux réalisés.

Le Maire expose que, dans ce cadre, il est nécessaire de déléguer la valorisation des CEE au SDE 07 pour les dossiers que la commune souhaite valoriser avec le SDE 07. La convention n'implique pas une exclusivité de cessions des CEE au SDE 07.

Le Conseil Municipal,
Après Avoir Délibéré,

- accepte les termes de la convention pour la valorisation des CEE.

- autorise le Maire à signer la convention de groupement et à transmettre les éléments nécessaires à chaque demande de subvention au SDE 07.

Pour extrait conforme
Le Maire

